

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick BARRIER, pouvoir à Patrick MOLLARD
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH

Absent : Célien PARISI

DELIBERATION N° 66/2022 - MODIFICATION DU TALBEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification du tableau des emplois de la manière suivante :

- **Augmentation à compter du 01 décembre 2022 du temps de travail d'un agent de service du Pôle Enfance Jeunesse au grade d'adjoint technique** (cantine et entretien locaux scolaires) actuellement à temps incomplet hebdomadaire de 12,25 h à 20,10 h. Il s'agit d'intégrer les heures de service assurées de façon récurrente en restauration scolaire de 11h à 13h30 et jusqu'à maintenant rémunérées en heures complémentaires.
- **Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 janvier 2023** : pour permettre le recrutement d'un agent pour assurer l'entretien ménager des bâtiments communaux (Ecole de musique, école primaire, Mairie, médiathèque) à la suite de la fin du contrat avec la Société STEM.
- **Création de 2 postes d'adjoints d'animation contractuels pour assurer l'accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires en complément des animateurs permanents** : pour rappel par délibération N° 55/2021 en date du 16 mai 2021, le Conseil municipal a autorisé le

recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face notamment à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce type de contrat est conclu pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir,

- **APPROUVE l'augmentation à compter du 01 décembre 2022 du temps de travail d'un poste d'adjoint technique du Pôle Enfance Jeunesse à temps incomplet de 12,25 heures hebdomadaires à 20,10 heures hebdomadaires**
- **APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 janvier 2023 pour le service d'entretien ménager des bâtiments**
- **APPROUVE la création de 2 postes d'adjoints d'animation contractuels à temps complet pour assurer l'accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires en complément des animateurs permanents**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH

